

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 24 avril 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, M. Bastien COUSTON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents excusés : M. Thomas PAULEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 52/2026 Objet : intégration de parcelles dans la voirie communale

M. le maire précise qu'il convient d'intégrer dans la voirie communale les parcelles B 1756, B 1759, B 1762 et B 1783.

Avec l'intégration de la parcelle B1783, la Voie Communale 55 (VC55) désormais dénommée chemin du Rat Collet Blanc, a une longueur totale de 870m linéaires, de la VC23 à la VC21.

Avec l'intégration des parcelles B1756, B1759 et B1762, la VC 56 désormais dénommée chemin des Granges Brûlées, a une longueur totale de 1000 m linéaires de la VC2 à la VC55.

Par ailleurs, est créée la VC56 bis dénommée Barreau des Granges Brûlées d'une longueur de 65m linéaires et une VC56 ter dénommée barreau de Pied Roi d'une longueur de 45m.

M. le maire précise que le tableau de la voirie communale sera ainsi modifié.

Ces modifications sont précisées sur un plan joint à la présente délibération.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'intégrer la parcelle B1783 à la VC55 désormais dénommée Chemin du Rat Collet Blanc.
- Dit que le chemin du Rat Collet Blanc, de la VC 23 à la VC21 a une longueur totale de 870m linéaires.
- Décide d'intégrer les parcelles B1756, B1759 et B1762 à la VC56 désormais dénommée Chemin des Granges Brûlées.
- Dit que le chemin des Granges Brûlées, de la VC2 à la VC55 a une longueur totale de 1000m linéaires.
- Crée la VC56 bis dénommée Barreau des Granges Brûlées, d'une longueur de 65m linéaires.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

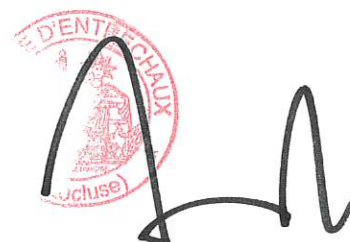
ID : 084-218400448-20260430-202652-DE

- **Crée la VC56 ter dénommée barreau de Pied Roi d'une longueur de 45m linéaires.**
- **Précise que toutes les modifications ci-dessus seront apportées au tableau de la voirie communale.**
- **Autorise Monsieur le maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 7 mai 2026



A red circular stamp from the commune of Dentrecailhau, Haute-Garonne. The stamp contains the text "DENTRECAILHAU" at the top, "Haute-Garonne" in the center, and "(encluse)" at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.